

Reçu le :

10 OCT. 2023

Service BIEF

## **Demande de création de réserve de chasse et de faune sauvage**

En tant que propriétaires et détenteurs du droit de chasse, nous demandons l'approbation de Monsieur le Préfet de la Lozère pour la mise en réserve de la propriété des Monts, à la Malène.

Notre propriété avait déjà été mise en réserve en 1985.

Les terres concernées représentent une superficie de **217 ha 59 a 88 ca** sur le plan cadastral, le relevé de propriété ainsi que le plan au 1:25 000, pièces jointes au dossier.

Nous souhaitons la mise en réserve de notre propriété des Monts dans l'objectif de :

- Favoriser la protection de la faune sauvage et de ses habitats.
- Contribuer à l'observation de la faune sauvage (entretien des sentiers et des mares, postes d'observation, pose de caméra traps)

Nous nous engageons à :

- Maintenir les équilibres écologiques.
- Veiller à ce que le développement d'une espèce animale sauvage ne se fasse pas au détriment des autres espèces présentes sur le site.
- Prévenir les dommages aux activités humaines, notamment aux activités agricoles.
- Faire effectuer, si le besoin s'en fait sentir, la régulation des espèces soumises à un plan de chasse ou un plan de gestion, telles que les sangliers dans le respect de la réglementation en vigueur et dans le cadre de battues décidées par Arrêté Préfectoral.
- Passer un accord avec une société de chasse locale de notre choix, pour l'organisation des battues aux sangliers.
- Signaler et délimiter la propriété des Monts par des panneaux Réserve de chasse aux points d'accès.

Monsieur Jean-Mathieu Laboureur



Madame Claudine Laboureur

